

AVIS

LA COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

RE: Réduction d'heures d'ouverture de la ligne téléphonique du tribunal de comptoir de coordination administrative (Cour provinciale)

En raison d'une pénurie de personnel, le tribunal de comptoir de coordination administrative ne sera ouvert que pendant les heures réduites de 8 h à 13 h. Le tribunal continuera à être ouvert jusqu'à 14 h pour les comparutions en personne. Nous vous remercions d'avance pour les efforts nécessités par cet accès réduit aux comparutions par téléphone.

Cet avis prend effet immédiatement.

DÉLIVRÉ PAR:

“Original signé par:”

**L'Honorable Juge en Chef Ryan Rolston
La Cour provinciale du Manitoba**

DATE: Le 11 août 2023